

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20250527_17

OBJET : Autorisation de buvette
temporaire le 15/06/2025 -
Association Pole & Aerial Box

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2,
Vu les articles L3334-2 et L3321-1 du Code de la santé publique ;
Vu l'arrêté métropolitain n° 25-AC00806 ;*

Considérant l'autorisation donnée par Grenoble-Alpes Métropole à l'Association Pole & Aerial Box, d'occuper le domaine public au 1 avenue Cham Fila à Poisat, pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année et d'un pot, le dimanche 15 juin 2025 ;

Considérant la demande de l'Association Pole & Aerial Box, en date du 14/04/2025, pour l'ouverture d'une buvette temporaire, au 1 avenue Champ Fila, le dimanche 15 juin 2025 ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons, subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

ARRETE

- Article 1 :** A l'occasion de son spectacle et de son pot, l'Association Pole & Aerial Box est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et à consommer sur place, le dimanche 15 juin 2025, au 1 avenue Champ Fila, devant son local, de 14h00 à 22h00 ;
- Article 2 :** Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver les locaux et le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation, ainsi qu'après.
- Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.
- Article 4 :** Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 27 avril 2025
Le Maire, Ludovic BUSTOS

